TERMES ET CONDITIONS

J.P.Morgan Fleming Sélection
Société de Courtage d'Assurance
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
351 801 006 RCS Paris
Siège Social – 75364 PARIS CEDEX 08
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle
Conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances

O'TOP Altitude

Emetteur	SGA Société Générale Acceptance N.V. société de droit des Antilles Néerlandaises, au capital de 560 000 USD.
Garant de l'Emetteur	Société Générale (Moody' s Aa3, Standard & Poors AA-), Société Anonyme de droit français.
Type	EMTN (Euro Medium Term Note), à capital non garanti
Nom	**O'TOP ALTITUDE**
Devise	EURO
Nominal Emission	50 000 000 EUR
Nominal Coupure	100 EUR
Prix d'Emission par Note	107.48% x Nominal Coupure
Date d'Emission	Jeudi 28 Août 2003
Période Initiale de Souscription	Du Jeudi 28 Août 2003 au Vendredi 19 Décembre 2003
Prix de Souscription	Entre le 28 Août 2003 et le 24 Décembre 2003, le prix de souscription évoluera progressivement entre 107.48% et 108%.
Date de Valorisation Initiale	Lundi 29 Décembre 2003
Date de Valorisation Finale	Mardi 20 Décembre 2011
Date de Maturité	Vendredi 30 Décembre 2011
Capital Protégé	48.17% x Nominal Coupure à la Date de Maturité, soit 48.17 EUR par Coupure. En cas de remboursement avant la Date de Maturité, la garantie de 48.17% par Coupure ne sera pas appliquée.
Risque de Change	Pas de Risque de Change. Les investissements dans les Fonds sont couverts en Euros.
Remboursement à la Date de Maturité	A la Date de Maturité, l'investisseur reçoit par Coupure : (1) Dans le cas où la Valeur Finale de la Sélection est supérieure à la Valeur Initiale de la Sélection : - Un montant égal à : Nominal Coupure x [**2** x (100% de la valeur finale de la Sélection)] – 151.83 EUR (2) Dans le cas où la Valeur Finale de la Sélection est inférieure ou égale à la Valeur Initiale de la Sélection: - Un montant égal à : Nominal Coupure x [**2** x (100%)] – 151.83 EUR = 48.17 EUR
Valeur Initiale de la Sélection de Fonds (la "Valeur Initiale de la Sélection"):	La Valeur Initiale de la Sélection est égale à 100 EUR par Coupure
La "Sélection de Fonds":	**A la Date de Valorisation Initiale, la sélection des 21 Fonds est la suivante, sujette pendant la durée de vie de l'EMTN à la Clause de Modification :**

Poids (Wn)	Nom du fonds	Société de Gestion	Share class	Devise	Code ISIN
4%	CARMIGNAC INVESTISSEMENT	Carmignac Gestion		EUR	FR0000435620
4%	CDC MEDIANES	CDC Ixis - AM		EUR	FR0000003170
5%	CDC EURO SOUVERAIN	CDC Ixis - AM	C	EUR	FR0000003196
2%	FEDERAL INDICIEL FRANCE	Federal Gestion		EUR	FR0000447625
6%	FEDERAL OBLIGATAIRE	Federal Gestion	C	EUR	FR0000447641
5%	FIDELITY FUNDS EUROPEAN GROWTH	Fidelity Investments	A	EUR	LU0048578792
4%	FIDELITY FUNDS AMERICAN GROWTH	Fidelity Investments	A	USD	LU0077335932
5%	AGRESSOR	Financière de l'Echiquier - EBPF		EUR	FR0007469598
6%	TEMPLETON EUROLAND	Franklin Templeton Investment	A Acc	EUR	LU0093666013
7%	FRANKLIN MUTUAL BEACON	Franklin Templeton Investment	A Acc	USD	LU0070302665
5%	SCHRODER ISF ASIAN BONDS	Schroders	B Acc	USD	LU0106250763
7%	JPMF EUROPE DYNAMIC	JPMorgan Fleming AM	D	EUR	LU0119063039
3%	JPMF EURO SMALL CAP	JPMorgan Fleming AM	D	EUR	LU0117859560
4%	JPMF AMERICA EQUITY	JPMorgan Fleming AM	D	USD	LU01178612028
5%	JPMF US STRATEGIC VALUE	JPMorgan Fleming AM	D	USD	LU0119066727
5%	JPMF ASIA EQUITY	JPMorgan Fleming AM	D	USD	LU0117866698
4%	JPMF GLOBAL HIGH YIELD BOND	JPMorgan Fleming AM	D	EUR	LU0115103029
4%	JPMF EURO GLOBAL BOND	JPMorgan Fleming AM	D	EUR	LU0115102724
4%	SCHRODER ISF JAPANESE EQUITY	Schroders	B Acc	JPY	LU0106240376
6%	SOCGEN INTERNATIONAL SICAV	SG Asset Management		USD	LU0068578508
5%	ULYSSE	Tocqueville Finance	C	EUR	FR0007475769

Décomposition par zone géographique et par classe d'actifs:

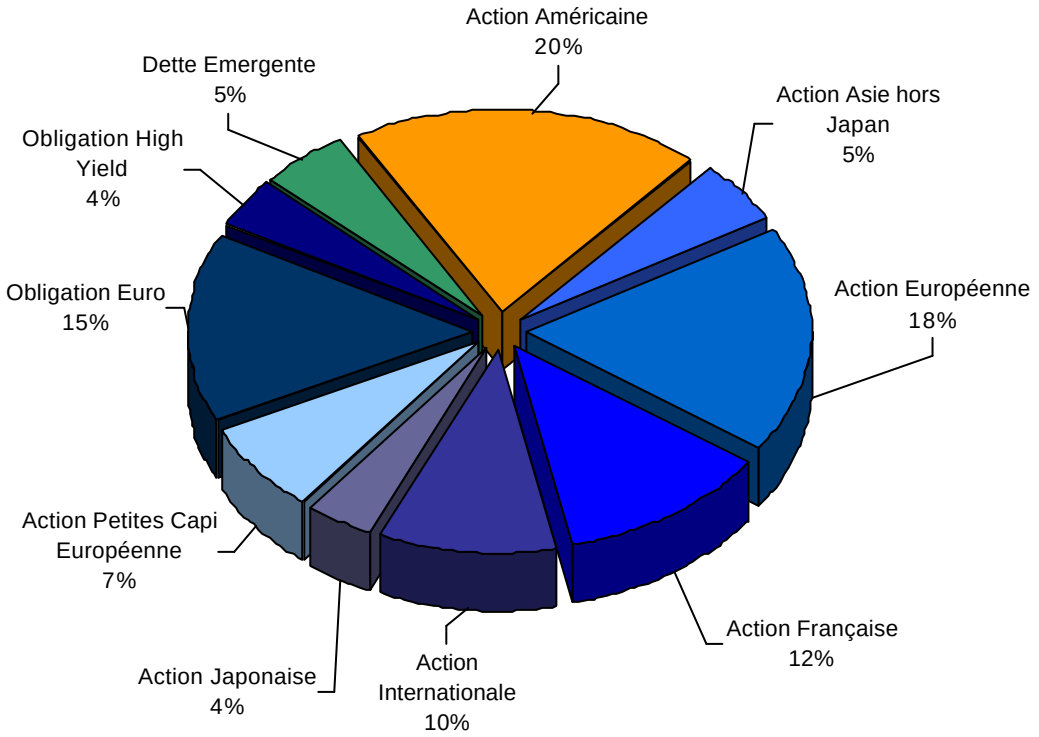

Valeur Finale de la Sélection de Fonds (la "Valeur Finale de la Sélection"):

La Valeur Finale de la Sélection est égale à :

$$\text{Valeur Finale de la Sélection} = 100\ \text{EUR} \times \left[\sum_{n=1}^{N} w_n \times \frac{\text{VLFinale}_n}{\text{VLInitiale}_n}\right] \times \left[1 - \text{Frais de Gestion}\right]^{8}$$

où:

"n" : n est le nombre total de Fonds présents dans la Sélection de Fonds.

"w_n" w_n est le poids du Fonds n tel que défini dans le tableau ci-dessus.

VL Initiale$_n$: VL Initiale$_n$ est la Valeur Liquidative Unitaire payée par la Société Générale par part du Fonds "n", résultante d'un ordre de souscription donné par la Société Générale avant l'heure limite officielle de passage des ordres à la Date de Valorisation Initiale, et exécuté par le Fonds "n", frais de souscription et tout autre frais payables par la Société Générale au Fonds "n" inclus, conformément aux conditions du prospectus du fonds "n" et à la définition de la Date de Valorisation Initiale.

VL Finale$_n$: VL Finale$_n$ est la Valeur Liquidative Unitaire par part du Fonds "n" payée par le Fonds "n" à la Société Générale, résultante d'un ordre de remboursement donné par la Société Générale avant l'heure limite officielle de passage d'ordres à la Date de Valorisation Finale et exécuté par le Fonds "n", net de frais de rachat et tout autre frais payables par la Société Générale au Fonds "n", conformément aux conditions du prospectus du fonds "n" et à la définition de la Date de Valorisation Finale.

Frais de Gestion : Des Frais de Gestion de 1.50% par an seront prélevés sur la Valeur de la Sélection de Fonds.

Marché Secondaire Durant la vie de l'EMTN, sa Valeur de Marché est définie à tout moment par la formule ci-dessous:

$$ValeurdeMarché_{(t)} \geq 2 \times \left[100\ \text{EUR} \times \left[\sum_{n=1}^{N}\left(w_n \times \frac{VL_n^{(t)}}{VLInitiale_n}\right)\right] \times \left[1 - \text{Frais de Gestion}\right]^{\left[\frac{\text{Date(t)-}}{36}\right.}\right.$$

où :

$VL_n^{(t)}$ $VL_n^{(t)}$ est, à la date (t), la dernière Valeur Liquidative par part du Fonds "n" disponible à cette date avant 12:00 p.m. (Heure de Paris)

Date VI signifie la Date de Valorisation Initiale telle que définie plus haut.

Société Générale s'engage dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix fermes pendant toute la durée de vie de l'EMTN avec une fourchette achat/vente maximum de 1% de la Valeur de Marché.

$NPV_{(t)}$ signifie la Valeur actuelle à la date (t) de 151.83. Cette valeur est calculée grâce à la courbe des taux zéro coupon en EURO à la date (t).

Agent de calcul Société Générale (Moody' s Aa3, Standard & Poors AA-), Société Anonyme de droit français.

Règlement / Livraison Clearstream / Euroclear

Code ISIN XS0175304533

Cotation L'EMTN est listé en Bourse de Luxembourg.

CLAUSE DE MODIFICATION

L'Agent de Calcul, au nom de l'Emetteur, peut décider de modifier la composition de la Sélection de Fonds conformément aux conditions suivantes:
Si, de la Date de Valorisation Initiale (incluse) à la Date de Valorisation Finale (incluse) la performance 1 an de l'un des Fonds de la Sélection de Fonds est classé, durant trois trimestres consécutifs, dans le dernier decile de son classement S&P Fund's General Sector (Le "Secteur")(le "Fonds Affecté") dans la liste des Fonds S&P établie grâce à Standard and Poor's Services (la "Liste"), alors, l'Agent de Calcul peut décider de substituer le Fonds Affecté par un autre Fonds (le "Nouveau Fonds").
Le Nouveau Fonds devra répondre aux conditions suivantes :

- Appartenir à une des S&P Fund's Classes (les "Classes") : French FCPs, French SICAVs, Luxembourg funds, Offshore Territories (Irish and Jersey funds),
- Exister depuis au moins deux ans,
- Être classé dans le premier quartile de la Liste,
- Avoir un montant total d'actifs sous gestion supérieur ou égal à 80 000 000 EUR,
- Appartenir à un des Secteurs dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous en face du nom du Fonds Affecté,
- Avoir une part exprimée dans la même devise, avoir le même profil de risque que le Fonds auquel il se substitue et, plus particulièrement, une volatilité historique court terme (trois mois) et long terme (deux ans) qui ne dépasse pas de plus de 5% la volatilité historique court terme et long terme du Fonds Affecté. Dans ce cas, le Nouveau Fonds et sa Part seront considérés comme étant le Fonds "n" approprié et la Part appropriée.

Si l'Agent de Calcul considère qu'aucun des Fonds classés dans le premier quartile de la Liste ne répond à toutes les conditions énumérées ci-dessus, l'Agent de Calcul conservera le Fonds Affecté jusqu'au prochain trimestre où il sera habilité à le remplacer, comme expliqué ci-dessus, si le Fonds Affecté est toujours classé dans le dernier décile de la Liste.
La substitution deviendra effective le vingtième jour ouvré Français suivant le dernier jour ouvré de chaque trimestre.
Pour chacun des Fonds de la Sélection, le Secteur et la Classe associée sont définis comme suit :

Nom du fonds	**"S&P Fund's General Sector"**
CARMIGNAC INVESTISSEMENT	Equity Global
CDC MEDIANES	Smaller Companies France + Smaller Companies Euroland + Smaller Companies Europe ex UK + Smaller Companies Europe
CDC EURO SOUVERAIN	FI Europe + FI EUR LT + Fixed Income EUR + Fixed Income Europe
FEDERAL INDICIEL FRANCE	Equity France
FEDERAL OBLIGATAIRE	FI Europe + FI EUR LT + Fixed Income EUR + Fixed Income Europe
FIDELITY FUNDS EUROPEAN GROWTH	Equity Euroland + Equity Europe + Equity Europe ex UK
FIDELITY FUNDS AMERICAN GROWTH	Equity USA + Equity North America + E&M USA
AGRESSOR	Equity France
TEMPLETON EUROLAND	Equity Euroland + Equity Europe + Equity Europe ex UK
FRANKLIN MUTUAL BEACON	Equity Global
SCHRODER ISF ASIAN BOND	Fixed Income Asia Pacific + Fixed Income Asia Pacific ex Japan
JPMORGAN FLEMING EUROPE DYNAMIC	Equity Euroland + Equity Europe + Equity Europe ex UK
JPMORGAN FLEMING EURO SMALL CAP	Smaller Companies France + Smaller Companies Euroland + Smaller Companies Europe ex UK + Smaller Companies Europe
JPMORGAN FLEMING AMERICA EQUITY	Equity USA + Equity North America + E&M USA
JPMORGAN FLEMING US STRATEGIC VALUE	Equity USA + Equity North America + E&M USA
JPMORGAN FLEMING ASIA EQUITY	E&M Asia Pacific + E&M Asia Pacific ex Japan + Equity Asia Pacific + Equity Asia Pacific ex Japan
JPMORGAN FLEMING GLOBAL HIGH YIELD BOND	FI Global High Yield + Fixed Income Global High Yld
JPMORGAN FLEMING EURO GLOBAL BOND	FI Global + Fixed Income Global EUR Based
SCHRODER ISF JAPAN EQUITY	E&M Japan + Equity Japan
SOCGEN INTERNATIONAL SICAV	Equity Global
ULYSSE	Equity France
"S&P Fund's Class"	
Pour tous les fonds de ce tableau, les 4 "S&P Funds Class" suivantes: - French FCPs - French SICAVs - Luxemboug Funds - Offshore Territories	

ILLUSTRATION DU COMPORTEMENT DE O'TOP ALTITUDE :

Cas 1 :

Hypothèses : **la Sélection de Fonds perd 10% par an**

- ✔ Les taux et la volatilité sont stables sur la période d'investissement
- ✔ La valeur initiale de la Sélection de Fonds est de 100 € et l'Option Sécurité coûte 8 €

A l'issue de l'année 3

- O'Top Altitude vaut environ 63€ tandis que la Sélection de Fonds vaut environ 74€

A l'échéance

- L'investisseur est garanti à hauteur de : (2 fois la valeur initiale de la Sélection de Fonds, soit 200€) moins (le remboursement de l'emprunt interne), soit une valeur minimale de remboursement de 48.17€ par coupure.

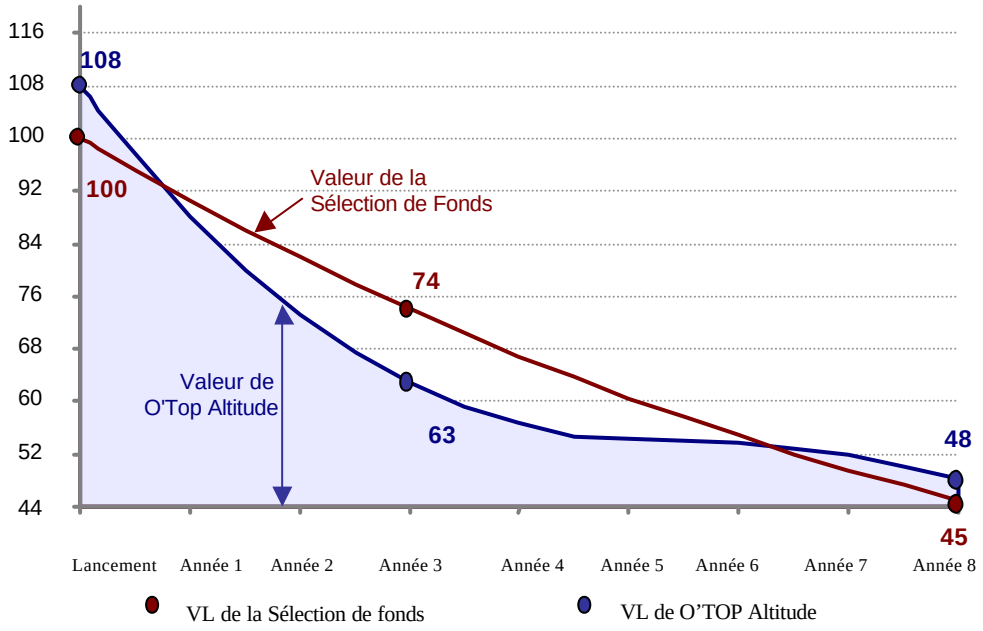

Cas 2 :

O'Top Altitude répercute l'intégralité de la hausse de la Sélection de Fonds, sans aucune limite, ni moyenne dans le calcul, avec en plus un effet de levier.

Hypothèses : **la Sélection de Fonds gagne 8% par an**

- ✔ Les taux et la volatilité sont stables sur la période d'investissement
- ✔ La valeur initiale de la Sélection de Fonds est de 100 € et l'Option Sécurité coûte 8 €

A l'issue de l'année 3

- O'Top Altitude vaut environ 149€ tandis que la Sélection de Fonds vaut environ 138€
- L'investisseur a donc la possibilité de sortir à environ 149€ au lieu de 138€

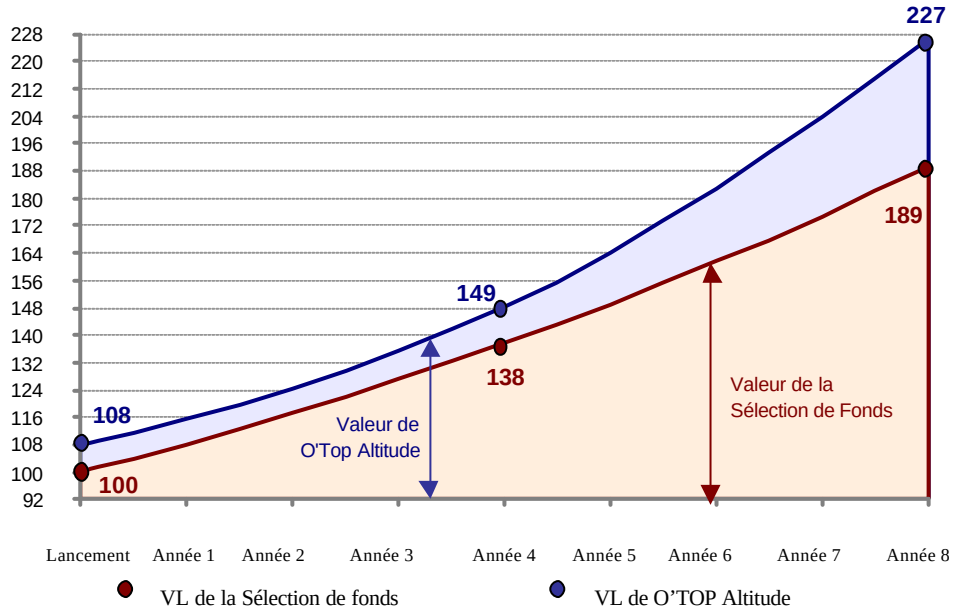

Cas 3 :

Lors des 4 premières années

- la VL de la Sélection de Fonds baisse. A l'issue de l'année 4, alors que la Sélection de fonds vaut environ 68 € à cette date, O'Top Altitude vaut environ 57€.

Lors des 4 années suivantes

- la VL de la Sélection de Fonds augmente, O'Top Altitude répercute 100% de cette hausse, sans "effet monétarisation".

O'Top Altitude conserve en effet à tout moment 100% du potentiel de rebond de la Sélection de Fonds, plus son effet de levier.

Hypothèses : **la Sélection de Fonds baisse sur les 4 premières années puis remonte sur les 4 suivantes**

- ✔ Les taux et la volatilité sont stables sur la période d'investissement
- ✔ La valeur initiale de la Sélection de Fonds est de 100 € et l'Option Sécurité coûte 8 €

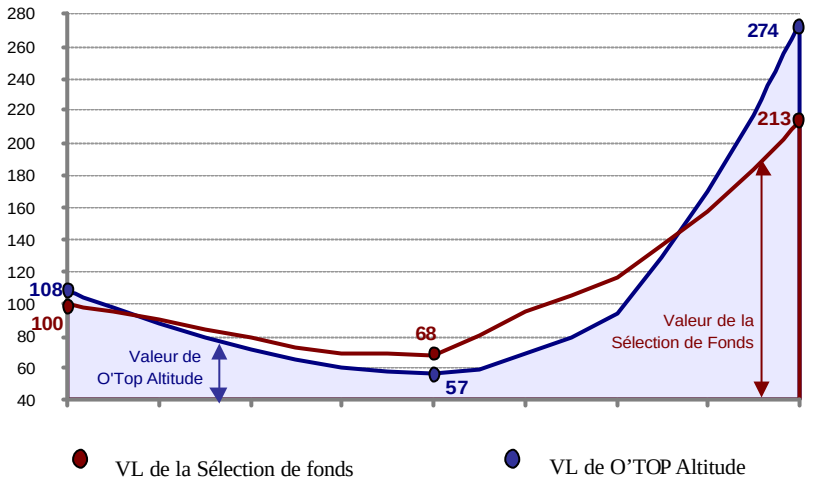

L'ATTENTION DES PORTEURS EST ATTIREE SUR LES POINTS SUIVANTS :

1. Société Générale n'agit pas en tant que conseiller. Société Générale et J.P. Morgan Fleming Sélection ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la souscription ou de l'acquisition de ce produit.

2. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de la souscription, de l'achat ou de la détention du produit décrit dans ce document en unité de compte de contrats d'assurance vie, ils doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leur investissement initial compris entre 107.48 EUR et 108 EUR par coupure, et qui peut être égale à 48.17 EUR au minimum par coupure.

3. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Société Générale à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Société Générale, de conditions de marché à ce moment donné. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre contractuelle liant Société Générale ou J.P. Morgan Fleming Sélection.

4. O'Top Altitude est un support qui prendra la forme d'un EMTN coté au Luxembourg et ne pourra être proposé qu'en unité de compte dans le cadre de souscriptions ou d'arbitrages dans les contrats d'assurance vie distribués par J.P. Morgan Fleming Sélection : O'TOP Stratégies.

5. Les termes et conditions de l'unité de compte O'Top Altitude et les conditions générales des contrats d'assurance vie O'Top Stratégies seront disponibles auprès de J.P. Morgan Sélection, société de courtage d'assurance, 40 rue Washington BP 252-08 75364 Paris cedex 08, SAS au capital de 40 000 euros, RCP Paris n°351 801 006, Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances. Sous réserve de l'émission et de la cotation de l'EMTN.

6. Sans préjudice des dispositions de l'article L 131-1 du Code des Assurances, O'Top Altitude n'est proposé que dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Cet instrument financier ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

CONDITIONS SPECIFIQUES A L'ASSURANCE

Ecart entre prix d'achat et prix de rachat	2 %
Prix de rachat / prix d'achat	98 %
Périodicité de cotation	Hebdomadaire le mercredi
Période de commercialisation	Du Jeudi 28 août 2003 au Vendredi 19 Décembre 2003 Les versements et arbitrages ne sont pas possibles à l'issue de la période de commercialisation. Par dérogation aux conditions générales, les versements de prime à l'adhésion seront affectés directement à l'unité de compte représentée par O'Top Altitude pendant la période de renonciation.